



Fédération Française de Rugby

# COMITE TERRITORIAL ARMAGNAC BIGORRE COMITE TERRITORIAL du BEARN



Commissions  
Territoriales des Epreuves



SOCIETE  
GENERALE

Bureau du Challenge

Challenges Territoriaux Armagnac Bigorre 2011/2012

## Demande de modification exceptionnelle de calendrier

Cette demande devra être :

- Complétée par le club demandeur (club A) et expédiée au club opposé (club B).
- Acceptée ou rejetée par le club B, et retournée par celui-ci au Comité Armagnac Bigorre.
- Retournée aux deux clubs A et B, après décision du Comité.

### DELAIS IMPERATIFS :

- Club A : 18 jours minimum avant la date de la rencontre (demande) ;
- Club B : 14 jours minimum avant la date de la rencontre (réponse) ;
- Comité A,B : 10 jours minimum avant la date de la rencontre (décision).

**NOTA** : Dans le cas où les délais ne seraient pas respectés, la réponse serait considérée comme négative et les officiels se présenteraient à la date et l'heure fixée par le règlement des compétitions.

Catégorie concernée	ou	Titre de la Compétition

### Rencontre initiale

Rencontre	Date	Heure

### Rencontre modifiée

Rencontre	Date	Heure

### Motif de la demande (obligatoire)

<p>.....</p> <p>.....</p>
---------------------------

Club demandeur (Club A)	Club opposé (Club B)
<p>Cachet du Club (obligatoire)</p> <p>.....</p> <p>Date de la demande :</p> <p>.....</p>	<p>Cachet du Club (obligatoire)</p> <p>.....</p> <p>Date de la réponse :</p> <p><input type="checkbox"/> Accord      <input type="checkbox"/> Refus</p>

Décision du Comité	
<p><input type="checkbox"/> Accord      <input type="checkbox"/> Refus</p>	<p>Date : .....</p> <p>Signature :</p>